

CONSEIL DE LA FACULTE DES ARTS DU 8/11/2021

PROCÈS-VERBAL

Liste des participants présents ou représentés :

Collège A :

Michel Demange, Marta Grabocz, Geneviève Jolly, Pierre Litzler (procuration à Michel Demange), Pierre Michel

Collège B :

Aude Astier, Janig Bégoc (procuration à Christophe Damour), Christophe Damour, Carola Hertel, Elise Razaiarisoa (procuration à Carola Hertel, arrivée à 11h), Guillaume Sintès (procuration à Aude Astier)

Collège du personnel IATOSS :

Maud Froeliger (procuration à Brenda Rungassamy), Françoise Gademann, Brenda Rungassamy

Collège des usagers étudiants :

Léopold Bouchard, Hugo Crouzille, Valentin Descourvières, Chloé Janin (procuration à Léopold Bouchard), Corentin Micigolski (procuration à Lucile Pabois), Lucile Pabois, Caroline Schickele

Collège des personnalités extérieures :

Bernard Goy

Membres invités :

Stefan Kristensen, Aurelio Bianco, Thierry Blondeau, Sylvain Diaz, Vivien Philizot

Ordre du jour annoncé :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2021
3. Informations du Doyen
4. Budget 2021 de la Faculté
5. Critères parcoursup et capacités d'accueil

Lors de cette séance extraordinaire, Stefan Kristensen annonce la présentation du budget et des capacités d'accueil des formations et remercie les présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

Stefan Kristensen donne la parole à Pierre Michel qui demande une modification avec l'ajout de l'examen provisoire d'une convention qui permettra d'avoir une option au sein du parcours de master d'interprétation musicale pour un petit groupe d'étudiants qui passera de l'Allemagne à la France. Soit la convention correspond aux normes et elle pourrait soumise à la prochaine réunion du CFVU fin novembre, soit elle serait reportée à une date ultérieure. Ce qui est demandé au conseil, c'est une approbation de

principe sur cette convention, assortie d'une nécessité de donner des précisions si des modifications importantes sont demandées par la Direction des Relations Internationales.

Le doyen demande si les membres du conseil sont favorables à l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Aucune opposition n'est signalée.

2. Adoption du PV du conseil de Faculté du 07/10

Il avait été signalé dans le mail d'invitation qu'il était possible d'y apporter des corrections, même si le PV est complet. Aucune proposition de correction n'a été signalée pour le moment.

Sylvain Diaz demande l'ajout de sa présentation des arguments émis par le conseil de département des Arts du spectacle pour la discussion sur la rue de Neuvic.

Dans le passage sur les locaux, Michel Demange souhaite une correction : sa formule sur le fait que les locaux n'étaient pas suffisants en l'état était relative au projet de déménagement à l'Ensemble St Georges et non à celui de la rue de Neuvic.

Avec cette correction et ces ajouts, Stefan Kristensen soumet le PV à approbation.

Le PV est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

3. Informations du Doyen

- Stefan Kristensen informe le conseil de Faculté du départ de la Responsable Administrative de Composante (RAC) depuis fin septembre pour congé maladie, puis pour un poste au Rectorat. La situation est complexe mais utile : celle-ci permet au Doyen d'apprendre des choses en contactant directement les services centraux. Il découvre le fonctionnement administratif de l'institution. Une annonce d'emploi a été publiée dès fin septembre ; à l'issue de ce processus, la directrice des Ressources Humaines a informé le Doyen qu'aucune candidature sérieuse n'avait été déposée. La DRH propose de passer par l'Institut Régional d'Administration (IRA) comme ça a été le cas l'an passé pour la Faculté de Pharmacie qui a également eu du mal à recruter son RAC. Cela implique néanmoins d'être privé de RAC jusqu'en mars prochain.
- Suite au vote à propos du projet de déménagement rue de Neuvic, le résultat a été transmis au président de l'université en sollicitant un rendez-vous pour faire le point. À ce jour, le décanat n'a pas eu de retour sur cette proposition. Marta Grabocz demande qui sera concerné par cette réunion. SK précise que cela concernera uniquement le décanat. Il s'agit d'entendre ce que le président propose. Marta demande s'il y aura une autre réunion à ce sujet. Stefan Kristensen explique de nouveau qu'il a écrit le 8 octobre dernier au président pour l'informer du résultat du vote et lui proposer une rencontre pour faire le point, dans l'espoir lors de ce conseil de faculté de faire un retour aux conseiller•ères. Mais cette réunion n'a pas eu lieu, et le président n'a pas donné suite encore à ce message.

4. Adoption du budget 2022 de la Faculté

Suite à des échanges avec le service Financier de l'université, Stefan Kristensen a souhaité simplifier le budget de la Faculté. Il commente le document transmis en mettant d'abord en avant la dotation qui nous est accordée et qui s'élève pour 2022 à la somme de 104.180€. La baisse linéaire des dotations est très modérée en ce qui nous concerne (de l'ordre de 1 ou 2%). L'impression des services centraux en charge des questions budgétaires est que, puisque les ressources de la Faculté des arts sont faibles, et dépendant exclusivement de la dotation de l'université, la présidence semble avoir voulu nous épargner, en regard d'autres composantes.

Sur ces 104'180€, la somme dévolue à l'investissement, incompressible, est de 27'000€.

Le reste se répartit selon cinq lignes budgétaires : une ligne centrale, trois lignes pour chacun des trois départements et une ligne pour le « pot commun » qui vise à alimenter les départements pour des ressources qui manqueraient aux départements. Stefan Kristensen indique que la partie haute du tableau, en gris, ne concerne pas le conseil de Faculté puisqu'il s'agit de la dotation DRAC à l'adresse du 4^{ème} département : le CFMI.

Le Doyen propose de modifier la répartition du budget.

« ART2 » est relative aux frais administratifs des services centraux de la Faculté : il a été proposé de l'abaisser puisqu'il n'a pas été complètement utilisé en 2021. Le montant de la ligne « pot commun » est réduite de manière drastique puisque celui-ci n'est à ce jour toujours pas utilisé complètement. De ce fait, les dotations de chaque département ont pu être augmentées de 3.000€ environ.

La Ligne « PAIE7ART » est relative aux vacances administratives ; celle-ci subit une légère baisse afin d'alimenter les budgets de chaque département.

Cette modification est motivée par le sentiment que la dotation des départements était auparavant trop faible, ce qui provoquait un réflexe d'autocensure, alors même que les moyens sont là.

Stefan Kristensen ne veut pas prescrire pour quel but des dépenses doivent être faites. Il ne lui appartient à ce stade pas de prescrire aux départements ce qu'ils doivent faire.

Ce qui est soumis au vote, c'est ce budget avec une augmentation nette des dotations des départements, sans renoncer pour autant au « pot commun », maintenu même si restreint, afin de gagner en souplesse.

Pour information, le Doyen signale l'augmentation sensible du budget de l'ACCRA.

Questions

Carola Hertel prend la parole pour faire part de questions avec Elise : si les personnels ont des besoins supplémentaires en fin d'année, comment faut-il procéder ? Les reliquats de financement sont-ils reportés d'une année à l'autre ?

Stefan Kristensen rappelle que ce n'est pas le cas car cela n'est pas envisageable dans la fonction publique. C'est une dotation de fonctionnement annuelle. Carola Hertel signale qu'en 2021, il y a peut-être eu moins de frais du fait du télétravail. Qu'en sera-t-il s'il les personnels administratifs sont amenés à faire des heures supplémentaires en 2022 ?

Stefan Kristensen rappelle que les heures supplémentaires ne dépendent pas de ce budget.

Pierre Michel demande s'il serait possible de soutenir la politique documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD). Stefan Kristensen répond favorablement. Christophe Damour se demande si une composante a vocation à financer un service de l'université ; il rappelle que les départements peuvent avoir des ressources documentaires mais elles ne sont pas intégrées au catalogue du SCD. Pierre Michel indique qu'il est difficile de gérer le prêt de livres à des étudiants, d'autant plus qu'il y a peu de place dans les bureaux. Stefan Kristensen demande à Pierre Michel de revenir avec une proposition précise sur ce sujet : est-ce une action particulière qui impliquerait quel financement ?

Marta Grabocz intervient pour dire qu'elle voulait poser la même question. Elle demande à Christophe Damour qui est concrètement en charge de l'achat des livres. Le Doyen adjoint indique que la demande doit remonter au directeur de département qui valide les projets, qui transmettra ensuite à Sandrine Mansion, qui fera signer le Doyen. Selon son expérience, Marta Grabocz indique qu'on ne peut plus commander des livres importants à la bibliothèque, faute d'argent. Elle ne veut pas perdre l'argent qui reste en fin d'année. Stefan Kristensen rejoint ces remarques mais se demande si c'est bien le rôle d'une composante de se substituer. Il annonce qu'il y aura un point sur les comptes lors de l'un des premiers conseils de l'année pour suivre les dépenses.

Carola Hertel se félicite au nom d'Elise que les dotations des départements aient été augmentées. Mais elle redoute une augmentation des besoins en présentiel et que la baisse du pot commun ne parvienne pas à couvrir ces frais annexes. Stefan Kristensen indique que l'ancienne RAC avait affecté trop d'argent – finalement non dépensés – au pot commun ; les départements étaient sous pression et ne dépensaient pas leur dotation. Il s'agit dans ce nouveau budget d'inciter à couvrir leurs besoins. L'idée du « pot commun » est bonne mais on peut le baisser de manière sensible.

Carola Hertel demande que soit fait un point intermédiaire en conseil de faculté. Stefan Kristensen s'y engage et annonce par ailleurs qu'il sera fait un point sur les comptes 2021 dès que ceux-ci seront établis. Un autre Conseil de faculté consacré à ce qui a été réellement dépensé aura lieu avant juin 2022.

Michel Demange rappelle que l'étanchéité n'est pas si souple que cela en raison des DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) qui contraignent les changements entre les lignes. L'urgence est de savoir jusqu'à quand on doit dépenser l'argent qui reste. Selon le service du budget, il y a, indique le Doyen, toute la souplesse nécessaire. Les DBM interviennent s'il y a une augmentation du budget. Pour des raisons administratives, les dépenses 2021 doivent s'arrêter à une date prochaine. La ligne d'investissement était très peu entamée lors de l'entrée en fonction du nouveau Doyen en juillet 2021, ce qui a permis de fournir en matériel de travail les nouveaux arrivant•es. Il reste encore de l'argent disponible.

Michel Demange indique qu'il serait souhaitable qu'il y ait des états budgétaires beaucoup plus réguliers, soulignant que le département des Arts visuels a commencé l'année universitaire sans ressources, alors que le pot commun était intact. Michel Demange demande quelle est la clé de répartition de ce budget.

Stefan Kristensen indique qu'en l'absence de la RAC, il n'a pu faire une enquête approfondie. Cela a notamment à voir avec le nombre d'étudiant•es. Il n'a pas voulu changer cette clé mais faire une augmentation linéaire. Ce qui compte, c'est que les besoins soient couverts.

Michel Demange ajoute deux remarques : la nécessité en Arts visuels de payer des machines et leur entretien ; les charges administratives incompressibles qui pèsent sur les départements (téléphone, photocopies, etc.). Michel Demange remarque que précédemment le pot commun permettait d'abonder le budget d'un département pour une année pour un achat important. Ce n'est plus le cas. Il est donc pertinent de le réduire. Il demande si le budget investissement est commun. Stefan Kristensen confirme que c'est bien le cas : il n'y a plus de répartition selon les départements. Il fera en sorte, par ailleurs, que chaque enseignant-chercheur soit équipé correctement. En conseil de composantes, la Présidence a émis une réprimande à l'adresse des composantes qui ne le faisaient pas.

Sylvain Diaz dit qu'en tant que directeur du département des Arts du spectacle, il est favorable à ce budget qui favorisera la mise en œuvre des projets pédagogiques.

Arrivée tardivement, Elise Razaiarisoa s'inquiète de la baisse des vacations administratives ; dans les précédents budgets, il y avait toujours une « réserve prudentielle » à cet effet. Stefan Kristensen indique que la somme allouée en « PAIE7 » devrait couvrir les besoins.

Mis au vote, Le budget est adopté à l'unanimité.

5. Parcoursup et capacités d'accueil

Stefan Kristensen indique que les critères parcoursup ont été préparés par Nicolas Morgenthaler avec les responsables de formation et les capacités d'accueil par les directeurs de département. Sauf erreur, la seule modification est une diminution demandée par le département des Arts visuels.

Aurelio Bianco indique, pour le département Musique qu'il n'y a aucun changement. Il en est de même, selon Sylvain Diaz, pour le département des Arts du spectacle.

Vivien Philizot indique que la demande de baisse des effectifs en Licence arts visuels (à respectivement 90 étudiant-es en arts plastiques et 120 en design) est due à une hausse nette des effectifs depuis 10 ans (130%) alors que l'équipe enseignante elle n'a pas changé. Les conditions d'enseignement sont selon lui dramatiques. Ce ne sont pas des capacités d'accueil, mais des « incapacités » d'accueil. Il faut aussi voir le nombre de groupes ouverts (jusqu'à 14) qui explique cette baisse nécessaire.

Pierre Michel demande ce qu'il en est des dates pour les candidatures extra-communautaires en Master : il s'étonne que des réponses soient attendues pour le 31/03, alors que les concours pour CIM n'auront pas encore lieu. Il fait lecture d'un échange avec Nicolas Morgenthaler sur cette question qui pointe des tiraillements entre deux établissements (Unistra et HEAR) quant à des échéances divergentes. Pierre Michel incite à prendre en compte les contraintes spécifiques de ces étudiant•es. Carola Hertel indique qu'elle a le même problème pour la Licence CIM. Est-il possible déroger à ces dates ou non ? Sinon, on se retrouverait avec zéro étudiant•e. Stefan Kristensen indique qu'il y a une centralisation à l'échelle de l'université mais aussi nationale qui empêche toute souplesse. Il va falloir avec la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES) et d'autres services centraux pour voir quelles solutions on pourrait trouver. Il faut voir avec Nicolas Morgenthaler quelles seraient les marges de manœuvre. Carola Hertel indique que lors d'un échange avec Jean-Paul De La Rica, il avait été envisagé une autre procédure pour le Master CIM. Christophe Damour indique qu'une réunion à ce sujet aura lieu prochainement.

Léopold Bouchard, au nom des représentant•es étudiant•es, indique qu'ils•elles ont apprécié de pouvoir comparer les effectifs d'une année à l'autre en Licence, regrettent que ce ne soit pas le cas en Master. Concernant la baisse des effectifs étudiant•es, les étudiant•es comprennent mais déplorent cette situation. Ils•elles soulignent l'augmentation de la Licence Musicologie.

Ils•elles soulignent une baisse de place dans les Master en Arts visuels : y aurait-il moins d'étudiant•es qui poursuivent en Master en Arts visuels ?

Le Doyen rappelle que l'enjeu est de garantir de conditions d'étude correctes aux étudiant•es.

Vivien Philizot indique que ce sont des ajustements à la marge pour améliorer une situation dont pâtissent d'abord les étudiant•es.

Dans le prolongement de Pierre Michel et Carola Hertel, Léopold Bouchard plaide pour un assouplissement des conditions de candidature.

Dans un premier temps, sont soumises au vote les capacités d'accueil : elles sont adoptées à l'unanimité moins 7 abstentions.

Dans un deuxième temps, sont soumis au vote les critères Parcoursup : ils sont adoptés à l'unanimité.

6. Projet de convention Pierre Michel

À la demande des collègues de la HEAR et Hochschule für Musik de Freiburg, Pierre Michel prend la parole, soutenu par le directeur de département Aurelio Bianco, pour présenter un projet de parcours pour une formation d'organistes des deux côtés du Rhin. Il s'agit d'un cursus à reconnaissance mutuelle qui permettra à ces étudiant•es (3 français•es ; 3 allemand•es) après avoir suivi une année en France et en Allemagne. Les maquettes sont rigoureusement identiques d'un établissement à l'autre.

Pierre Michel sollicite un accord de principe du conseil de faculté, précisant que, dans la précipitation, ce projet a dû être présenté à l'université franco-allemande le 30 octobre dernier. Il précise qu'il ne s'agit pas

de la création d'un diplôme puisque les étudiant•es obtiendront le même Master que les autres étudiant•es inscrit•es dans cette mention.

Valentin Descourvières indique que l'idée est vraiment intéressante d'ouvrir la formation à ce type de spécialisation.

Christophe Damour interroge la soutenabilité financière de ce projet. Pierre Michel indique qu'il n'y aura pas de prise en charge particulière ; dans la maquette, seule une UE sera rognée puisqu'elle sera partiellement validée à l'Académie. Il n'y aura pas

Michel Demange, qui trouve que c'est une très belle idée, s'interroge sur le niveau de langue demandé : B2. Pierre Michel indique qu'il s'est appuyé sur ce qui est demandé dans le Master CIM qui rassemble des étudiant•es internationaux•ales. Ça a été maintenu pour la faisabilité de l'accueil des étudiant•es ; cela demanderait une mise à niveau trop brutale, sinon. Carola Hertel confirme : les étudiant•es sont incité•es à progresser rapidement en langue. Généralement, cela se passe bien.

Le Doyen soumet cette proposition au vote : le projet est validé à l'unanimité.

Le Doyen remercie les conseillers pour les échanges lors de cette réunion constructive et clôt la séance à 11h55.

Stefan Kristensen, le 19.11.2021

PV adopté le 2.12.21 à l'unanimité et 4 abstentions

